

ASSEMBLÉE NATIONALE

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 6617

présenté par

M. Colas-Roy, Mme Meynier-Millefert, Mme Riotton, Mme Pouzyreff, Mme Le Feur,
Mme Toutut-Picard et M. Maire

APRÈS L'ARTICLE 75, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.